

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Arrêté du 10 mars 2009 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations

NOR : M TSA0930213A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu l'arrêté du 22 janvier 1964 instituant un Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées et des centres régionaux ;

Vu l'arrêté du 6 février 1975 portant approbation des statuts du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2008 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;

Sur proposition du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations nommés par arrêté du 25 mars 2008 sont prorogés dans leurs fonctions pour une durée supplémentaire d'un an à compter du 26 mars 2009.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 mars 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIES